



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**SECRETARIAT GENERAL**

Mission Égalité des chances

---

HH/CM/06/055

Paris, le 21 JUILLET 2006

Le ministre d'Etat  
Ministre de l'Intérieur et de  
l'aménagement du territoire

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région  
Mesdames et Messieurs les Préfets  
de département  
(Métropole et DOM sauf Mayotte)  
Monsieur le Préfet de police de Paris

Circulaire n° : NOR INTA0600070C

**OBJET** : Fonctionnement des COPEC – Relations avec la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

**REF.** : Circulaire NOR/INT/A/06/00042/C du 7 avril 2006

**P.J.** : 1

Par circulaire visée en référence, M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et moi-même vous faisons connaître les règles qu'il convenait de suivre dans vos relations avec la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité qui venait d'être créée, et nous vous invitons à valoriser les axes de travail des COPEC dans la perspective de la Grande cause nationale 2006 relative à l'égalité des chances.

Dans cette circulaire, nous vous demandons également de nous rendre compte ainsi qu'à M. le Président de la HALDE pour le 30 juin 2006 :

- d'une part, des actions qui auraient pu être conduites dans vos départements au titre de cette grande cause et qui pourraient être valorisées au niveau national,
- d'autre part, du rapport annuel d'activité des COPEC pour l'année 2005.

A la date de la présente circulaire, je suis au regret de constater qu'une vingtaine de départements seulement ont transmis les comptes rendus demandés, beaucoup moins encore ayant évoqué des actions susceptibles d'être présentées au niveau national.

Je prie donc instamment les départements retardataires de bien vouloir se reporter aux instructions du 7 avril et de faire parvenir aux 3 destinataires désignés les rapports attendus.

Je vous rappelle, par ailleurs, que la circulaire du 7 avril vous demandait de désigner nommément le secrétaire permanent de la COPEC, de lui adresser une lettre de mission et de veiller à ce qu'il ait une disponibilité effective au service de cette mission. En accord avec M. le Président de la HALDE, je souhaiterais être plus amplement informé de la manière dont ces instructions ont été appliquées et je vous adresse ci joint un questionnaire que je vous demande de me retourner sous le présent timbre ainsi qu'au délégué à l'action régionale de la HALDE.

Pour faciliter la transmission de cette réponse, ce [questionnaire](#) est adressé directement par voie télématique au secrétaire permanent de la COPEC dont vous m'avez communiqué le nom. Votre réponse pourra se faire par la même voie.

Le Secrétaire Général

Daniel CANEPA